Lutte contre le financement du terrorisme : gel des avoirs d'Hani Ramadan

écrit par Pikachu | 28 juin 2018

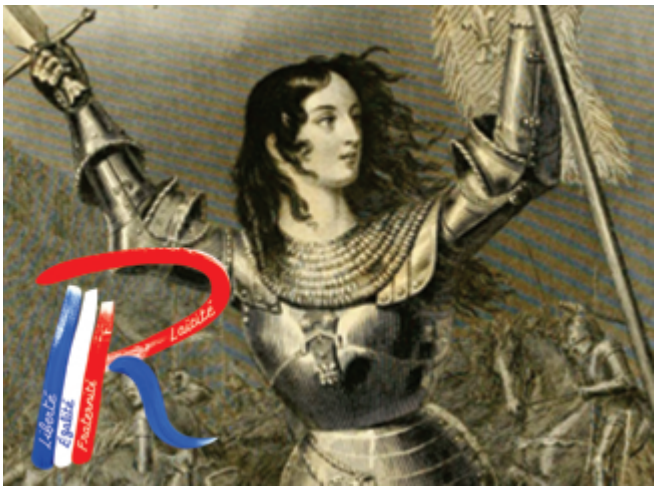

Après Tariq Ramadan en prison, le frère Hani Ramadan voit ses avoirs gelés en France dans le cadre de la lutte contre le terrorisme :

https://www.lejdd.fr/societe/terrorisme-hani-ramadan-frere-de-tariq-voit-ses-comptes-geles-par-le-gouvernement-3687092
Les Ramadan, une famille en or…
JORF n°0138 du 17 juin 2018
texte n° 31

Arrêté du 15 juin 2018 portant application des articles L. 562-2 et suivants du code monétaire et financier

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, et du ministre de l'économie et des finances en date du 15 juin 2018, vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 562-2 et suivants ; les fonds et ressources économiques qui appartiennent à, sont possédés, détenus ou contrôlés par M. Hani RAMADAN, né le 2 juin 1959 avoirs pour une durée de six mois.
La mise à disposition, directe ou indirecte, et l'utilisation

de fonds ou ressources économiques au profit de cette personne sont interdites pour une durée de six mois.
Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, et le ministre de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la mise en œuvre du présent arrêté qui entre en vigueur à la date de sa publication par extrait au Journal officiel de la République française.

Notification des voies et délais de recours

Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois à compter de sa notification :

– par recours gracieux adressé au ministre de l'intérieur, direction des libertés publiques et des affaires juridiques, place Beauvau, 75800 Paris Cedex 08 ou au ministre de l'économie et des finances, 139, rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12, télédoc 233, liste-nationale@service-eco.fr ;
– ou par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Paris, 7, rue de Jouy, 75181 Paris Cedex 04, téléphone : 01-44-59-44-00, télécopie : 01-44-59-46-46, urgences télécopie référés : 01-44-59-44-99, greffe.ta-paris@juradm.fr

Quant à la fille Maryam, elle est une « militante féministe » spécialisée dans les études de genre (gender studies) et donne des conférences qui, je suppose, expliquent à quel point l'Islam est compatible avec le respect des femmes.
Belle brochette d'escrocs, de fornicateurs et de terroristes…

Note de Christine Tasin

Les descendants du fondateur des *Frères musulmans* en prison, mais le tapis rouge déployé pour les Frères musulmans eux-mêmes en France, un proche du CCIF chargé de faire des propositions menant au retour du délit de blasphème…J'ai du mal à suivre. C'est du Macron. Du grand n'importe quoi.